



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving
PWGSC
33 City Centre Drive
Suite 480C
Mississauga
Ontario
L5B 2N5
Bid Fax: (905) 615-2095**

**Request For a Standing Offer
Demande d'offre à commandes**

Regional Master Standing Offer (RMSO)
Offre à commandes maître régionale (OCMR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada
Ontario Region
33 City Centre Drive
Suite 480
Mississauga
Ontario
L5B 2N5

Title - Sujet Hardware Supplies - Ontario Region	
Solicitation No. - N° de l'invitation E6TOR-15RM10/A	Date 2015-11-06
Client Reference No. - N° de référence du client E6TOR-15RM10	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$TOR-031-6956
File No. - N° de dossier TOR-5-38113 (031)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-12-21	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
Delivery Required - Livraison exigée See Herein	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Schmidt, Jeff	Buyer Id - Id de l'acheteur tor031
Telephone No. - N° de téléphone (905)615-2058 ()	FAX No. - N° de FAX (905)615-2060
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF PUBLIC WORKS AND GOVERNMENT SERVICES CANADA Suite 480C 33 City Centre Drive Mississauga Ontario L5B2N5 Canada	
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	3
1.1 INTRODUCTION.....	3
1.2 SOMMAIRE	3
1.3 COMPTE RENDU.....	4
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS.....	4
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	4
2.2 PRÉSENTATION DES OFFRES.....	4
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	4
2.4 LOIS APPLICABLES	5
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES.....	5
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	5
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	6
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	6
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	7
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	7
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE.....	7
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	7
PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....	8
A. OFFRE À COMMANDES.....	8
6.1 OFFRE.....	8
6.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	8
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	8
6.4 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES	8
6.5 RESPONSABLES.....	9
6.6 UTILISATEURS DÉSIGNÉS	9
6.7 PROCÉDURES POUR LES COMMANDES	10
6.8 INSTRUMENT DE COMMANDE	11
6.9 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES	11
6.10 LIMITATION FINANCIÈRE.....	11
6.11 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	11
6.12 ATTESTATIONS.....	12
6.13 LOIS APPLICABLES	12
B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	12
6.1 BESOIN.....	12
6.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	12
6.3 DURÉE DU CONTRAT.....	12
6.4 PAIEMENT	12
6.5 INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION.....	13
6.6 ASSURANCES.....	13
ANNEXE A.....	14

N° de l'invitation - Solicitation No.
E6TOR-15RM10/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
E6TOR-15RM10

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-5-38113

Id de l'acheteur - Buyer ID
tor031
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

BESOIN	14
ANNEXE B	16
BASE DE PAIEMENT	16
ANNEXE B-1	20
BASE DE PAIEMENT	20
ANNEXE C	24
FORMULAIRE DE RAPPORT STANDARD	24
ANNEXE D	25
CRITÈRES D'ÉVALUATION	25
APPENDICE 1 DE L'ANNEXE D	27

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- | | |
|----------|---|
| Partie 1 | Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin; |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC; |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés; |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations: comprend les attestations à fournir; |
| Partie 6 | 6A, Offre à commandes, et 6B, Clauses du contrat subséquent :

6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;

6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes. |

Les annexes comprennent l'Énoncé des travaux, la Base de paiement, Évaluation et toute autre annexe.

1.2 Sommaire

La présente Demande d'offre à commandes concerne la fourniture d'une diversité d'articles de quincaillerie aux ministères et organismes fédéraux de la région de l'Ontario (à l'exclusion de la région de la capitale nationale), mais qui seront toutefois principalement utilisés par le ministère de la Défense nationale et les ministères fédéraux des régions de Borden, Kingston, Petawawa, du Grand Toronto, North Bay et de Trenton. Les articles doivent être fournis sur demande conformément aux conditions énoncées aux présentes, durant la période du contrat, qui s'étend du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017.

La valeur annuelle prévue des articles utilisés par chaque région est la suivante :

Borden et les environs : 300 000 \$
Kingston et les environs : 45 000 \$
**Petawawa et les environs : 148 000 \$
Grand Toronto et les environs : 50 000 \$
Trenton et les environs : 5 000 \$
North Bay et les environs : 5000 \$

Une offre à commandes sera attribuée à chacune des régions figurant ci dessus, sauf Petawawa.

*Deux offres à commandes seront attribuées à la région de Petawawa. Le total estimé des dépenses sera

N° de l'invitation - Sollicitation No.
E6TOR-15RM10/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
E6TOR-15RM10

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-5-38113

Id de l'acheteur - Buyer ID
tor031
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

divisé de façon proportionnelle entre le premier (88 800 \$) et le deuxième (59 200 \$) offrants du classement.

Les ministères et organismes fédéraux situés à l'extérieur des régions mentionnées peuvent également utiliser les offres à commandes subséquentes.

Les titulaires des offres à commandes résultantes doivent faire tous les efforts raisonnables pour se préparer à fournir immédiatement les produits au moment de l'attribution d'une offre à commandes.

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans *le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat)* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document [2006](#) (2015-09-03) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2006](#), Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 90 jours

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins 10 jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes

(DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

2.4 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur en et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : offre technique (1 copie papier)

Section II : offre financière (1 copie papier)

Section III: attestations (1 copie papier).

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et

- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B, Base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Paiement par carte de crédit

Le Canada demande que les offrants complètent l'une des suivantes :

- a) les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) seront acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées :

VISA _____
Master Card _____

- b) les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) ne seront pas acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

L'offrant n'est pas obligé d'accepter les paiements par carte de crédit.

L'acceptation du paiement par carte de crédit des commandes ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Voir l'annexe «D», Critères d'évaluation

4.1.2 Évaluation financière

Voir l'annexe «D», Critères d'évaluation

4.2 Méthode de sélection

Voir l'annexe «D», Critères d'évaluation

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

5.1.1 Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément au paragraphe Déclaration de condamnation à une infraction de l'article 01 des instructions uniformisées, l'offrant doit, selon le cas, présenter avec son offre le [Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html>) dûment rempli afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms

Les offrants constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une offre à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les offrants qui présentent une offre en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une offre comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les offrants qui présentent une offre à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

6.1 Offre

6.1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe A.

6.2 Exigences relatives à la sécurité

6.2.1 Cette offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2005](#) (2015-09-03), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

6.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats, incluant ceux payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe « C ». Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées tous les mois au responsable de l'offre à commandes.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les 15^e jour de chaque mois.

6.4 Durée de l'offre à commandes

6.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017.

6.4.2 Prolongation de l'offre à commandes

N° de l'invitation - Sollicitation No.
E6TOR-15RM10/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
E6TOR-15RM10

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-5-38113

Id de l'acheteur - Buyer ID
tor031
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour une période supplémentaire 1, à partir du 1 janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2018, aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes 15 jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

6.5 Responsables

6.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom : Jeff Schmidt
Titre : Spécialiste en approvisionnements
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Adresse : 33, promenade City Centre, pièce 480C
Mississauga, ON L5B 2N5

Téléphone : 905-615-2058
Télécopieur : 905-615-2058
Courriel : jeff.schmidt@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

6.5.3 Représentant de l'offrant

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ - ____ - ____
Télécopieur : ____ - ____ - ____
Courriel : _____

6.6 Utilisateurs désignés

Les utilisateurs désignés autorisés à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes comprennent les ministères fédéraux, organismes ou sociétés d'État mentionnés dans les annexes I, I.1, II, III de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), L.R., 1985, ch. F-11.

6.7 Procédures pour les commandes

Les procédures pour les commandes subséquentes ne s'appliquent qu'à la région de Petawawa, où plus d'une offre à commandes a été émise.

a) 5 000 \$ (TPS/TVH incluses) ou moins - Offre à commandes proportionnelle

Les commandes subséquentes doivent être passées conformément au pourcentage proportionnel du volume d'affaires attribué aux offrants. Le premier offrant au classement recevra 60 % de la valeur totale de l'offre à commandes. Le deuxième offrant au classement recevra 40 % de la valeur totale de l'offre à commandes. Pour les exigences dont la valeur estimée est de 5 000 \$ (TPS/TVH incluses) ou moins, le responsable autorisé de la commande devra s'adresser à l'offrant dont la valeur totale de la commande est la plus éloignée de l'estimation du volume d'affaires attribué qu'il devrait avoir reçu, conformément à la répartition proportionnelle du volume d'affaires. Le responsable autorisé de la commande subséquente peut communiquer avec le responsable de l'offre à commandes pour confirmer le dernier volume d'affaires des deux offrants. Le responsable de l'offre à commandes surveillera la répartition proportionnelle à l'aide des rapports mensuels présentés par les offrants.

b) Commande subséquente urgente dont la valeur estimée est de 5 000 \$ (TPS/TVH incluse) ou moins :

Le besoin de commandes subséquentes urgentes représente environ 10 % de la valeur totale de l'offre à commandes pour la région de Petawawa et les environs.

Le délai de livraison de l'offrant est indiqué dans l'annexe A.

Si plus d'un offrant peut respecter le délai de livraison de 24 heures, le responsable autorisé de la commande devra s'adresser à l'offrant dont la valeur totale de la commande est la plus éloignée du volume d'affaires estimé qui lui a déjà été attribué, conformément à la répartition proportionnelle du volume d'affaires. Le responsable autorisé de la commande subséquente peut communiquer avec le responsable de l'offre à commandes pour confirmer le dernier volume d'affaires des deux offrants.

Si un seul offrant peut respecter le délai de livraison de 24 heures, le responsable autorisé de la commande devra s'adresser à l'offrant qui peut respecter le délai de livraison de 24 heures.

c) De 5 000 \$ (TPS/TVH incluses) à 30 000 \$ (TPS/TVH incluses)

En ce qui concerne les exigences dont la valeur estimée se situe entre 5 000 \$ et 30 000 \$ (TPS/TVH incluses), le responsable autorisé de la commande subséquente doit faire une demande de prix pour les deux titulaires de l'offre à commandes de la région de Petawawa. Le prix donné par l'offrant ne doit pas être supérieur aux prix plafond figurant à l'annexe B de l'offre à commandes. Le prix le plus bas à l'issue de ce processus sera recommandé aux fins de l'attribution de la commande subséquente.

d) Commande subséquente urgente dont la valeur estimée est de 5 000 \$ (TPS/TVH incluse) à 30 000 \$ (TPS/TVH incluse)

Le besoin de commandes subséquentes urgentes représente environ 10 % de la valeur totale de l'offre à commandes pour la région de Petawawa et les environs.

Le délai de livraison de l'offrant est indiqué dans l'annexe A.

Si les deux offrants peuvent respecter le délai de réponse de 24 heures, le responsable autorisé de la commande doit faire une demande de prix pour les deux titulaires de l'offre à commandes de la région de Petawawa. Le prix donné par l'offrant ne doit pas être supérieur au prix plafond figurant à l'annexe B de l'offre à commandes. Le prix le plus bas à l'issue de ce processus sera recommandé aux fins de l'attribution de la commande subséquente.

Si un seul offrant peut respecter le délai de livraison de 24 heures, le responsable autorisé de la commande devra d'adresser à l'offrant qui peut respecter le délai de réponse de 24 heures.

6.8 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes.

6.9 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 40 000,00 \$ (taxes applicables incluses).

6.10 Limitation financière

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de 1 106 000,00 \$, (taxes applicables exclues) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou 3 mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

6.11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2015-09-03), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
- d) les conditions générales 2010A (2015-09-03) Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- e) l'Annexe « A », Besoin;
- f) l'Annexe « B », Base de paiement;
- g) l'Annexe « C », Formulaire de rapport standard;
- h) l'offre de l'offrant en date du _____.

6.12 Attestations

6.12.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires sont des conditions d'émission de l'offre à commandes (OC). Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant ou à fournir les renseignements supplémentaires, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour manquement et de mettre de côté l'offre à commandes.

6.13 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur _____ et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

6.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.2 Clauses et conditions uniformisées

6.2.1 Conditions générales

[2010A](#) (2015-09-03), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.3 Durée du contrat

6.3.1 Date de livraison

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

Le délai de livraison exigé est décrit en détail à l'annexe A

6.4 Paiement

6.4.1 Base de paiement - prix ferme, prix unitaire(s) ferme(s) ou prix de lot(s) ferme(s)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaire(s) ferme(s) précisé(s) dans l'annexe B, Base de paiement. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces

N° de l'invitation - Sollicitation No.
E6TOR-15RM10/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
E6TOR-15RM10

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-5-38113

Id de l'acheteur - Buyer ID
tor031
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.4.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA* [C6000C](#) (2011-05-16), Limite de prix

6.4.3 Paiement unique

Clause du *Guide des CCUA* H1001C (2008-05-12), Paiement unique

6.4.4 Paiement par carte de crédit

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées : _____ et _____.

6.5 Instructions pour la facturation

6.5.1 L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

6.5.2 Les factures doivent être distribuées comme suit :

- a. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

6.6 Assurances

Clause du *Guide des CCUA* [G1005C](#) (2008-05-12), Assurances

ANNEXE A

BESOIN

1. Besoin

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) est en train d'établir des offres à commandes principales et régionales (OCPR) pour la fourniture d'une diversité d'articles de quincaillerie. Cette méthode d'approvisionnement a pour but d'être utilisée par les ministères et organismes fédéraux de la région de l'Ontario, sauf la région de la capitale nationale, au besoin et sur demande. La période des offres à commandes est de deux (2) ans.

- 1.2 On prévoit que les principaux utilisateurs seront les employés du ministère de la Défense nationale dans les régions suivantes *région(s) à être insérée(s) après l'attribution de l'offre à commandes*).
- 1.3 Les ministères et organismes fédéraux de la région de l'Ontario situés à l'extérieur des régions mentionnées ci dessus peuvent également utiliser l'offre à commandes, si l'offrant fait la livraison à l'extérieur des régions prévues. Veuillez consulter l'annexe B, Base de paiement, pour obtenir plus de détails.
- 1.4 L'annexe B est une liste d'articles qui peuvent être achetés en vertu des offres à commandes. La liste ne comprend pas tout, et les articles de nature semblable non inscrits dans la liste figurant aux présentes peuvent être commandés en fonction des offres à commandes. Les offres à commandes ne doivent pas être utilisées en remplacement d'autres offres à commandes permanentes en vigueur ou d'arrangements en matière d'approvisionnement relatifs aux outils, à la peinture, au bois d'oeuvre et aux matériaux de construction.
- 1.5 Sauf si le chargé de projet donne son approbation, il n'est pas acceptable et il ne sera pas permis de remplacer les articles achetés.
- 1.6 L'offrant doit fournir des copies des listes de prix en vigueur et les modifications subséquentes au chargé de projet et au destinataire, sur demande.

2. Délai de réponse pour l'offrant

- 2.1 Délai de livraison exigé : *(sera inséré après l'attribution de l'offre à commandes)*.

3. Directives concernant la livraison

- 3.1 L'emballage et l'expédition doivent être conformes aux normes de l'industrie relatives aux articles applicables afin de garantir leur arrivée à destination en toute sécurité, sauf indication contraire dans le document de commande subséquente. Tous les articles doivent demeurer sous la responsabilité de l'offrant jusqu'à ce qu'ils aient été livrés et acceptés par le chargé de projet. Les coûts liés aux avaries avant l'arrivée à destination seront assumés par l'offrant.
- 3.2 Chaque commande subséquente est un contrat distinct, les produits livrables pour chaque commande subséquente doivent être emballés séparément.
- 3.3 Toutes les livraisons seront acceptées par les utilisateurs désignés pendant la période de 7 h 30 à 11 h 30 et de 12 h 30 à 15 h 30, du lundi au vendredi, jours fériés exclus, sauf si le chargé de projet donne une directive contraire au moment de passer la commande subséquente.

N° de l'invitation - Solicitation No.
E6TOR-15RM10/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
E6TOR-15RM10

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-5-38113

Id de l'acheteur - Buyer ID
tor031
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

4. **Bordereaux d'emballage**

- 4.1 Un bordereau d'emballage indiquant le numéro de l'offre à commandes, les numéros de commande subséquente, la date de l'expédition, les quantités, les unités et les numéros de pièce des produits livrables doit être inclus dans chaque chargement.

ANNEXE B

BASE DE PAIEMENT

La base de paiement s'applique aux offres à commandes pour chacune des régions : Borden et les environs, Kingston et les environs, Petawawa et les environs, Trenton et les environs et le Grand Toronto et les environs.

Pour la période du _____ au _____ (à insérer à l'attribution de l'offre à commandes)

1. Commandes subséquentes passées par des utilisateurs dans les " régions et les environs "prévus aux fins des services dans l'OC :
Les offrants seront payés en dollars canadiens, de prix à l'unité ou de lot fixes, TPS et TVH en sus, droits de douanes et taxes d'accises inclus, destination FAB, frais de livraison compris.
2. Les prix à l'unité offerts ci-après constituent des prix plafond pouvant faire l'objet de rajustements à la baisse seulement, pendant la période de l'offre à commandes.
3. La valeur minimale d'une commande aux fins de livraison est de 50 \$. Aux fins de la livraison, on peut commander des produits livrables pour un contrat de commande ou pour de multiples contrats de commande.
4. En ce qui concerne les articles figurant sur la liste de la section A 1 ci-après, les rabais doivent être tirés de la liste de prix suggérés par le fabricant.
5. Le détenteur de l'offre à commandes sera autorisé à modifier la liste PDSF une fois par année. Il fournira une copie de la liste de prix à l'autorité contractante à la date d'anniversaire de l'émission de toute offre à commandes suivant la présente demande d'offre à commandes aux fins de vérification et d'approbation. Le rabais en pourcentage doit demeurer le même pour toute la durée de l'offre à commandes, ainsi que la période d'option. Les détenteurs de l'offre à commande doivent utiliser les PDSF les plus récentes à la date de la modification.
6. Offres spéciales - En plus des prix plafond, les offres spéciales dues à des cycles de fabrication excédentaire, les marchandises spéciales de soldes, des ventes, etc. de fin d'exercice doivent être mises à disposition à mesure qu'elles se présentent, si leur coût est moindre que celui prévu à l'annexe B.

Facturation

1. Chaque facture doit afficher le montant du rabais sur une ligne distincte. Une mention sur la facture selon laquelle le rabais a été inclus dans le prix à l'unité N'EST PAS acceptable.
2. L'offrant doit faire une facture distincte pour chaque commande subséquentes livrée/exécutée, sauf si le chargé de projet demande le contraire.
3. Si le chargé de projet demande une facturation regroupée, l'entrepreneur doit présenter les factures regroupées qui englobent toutes les demandes subséquentes qui ont été livrées/exécutées pour ce chargé de projet pendant le mois précédant la date de la facture.
4. Toute demande de facturation regroupée faite par un chargé de projet doit être écrite et signée par un représentant autorisé de cet utilisateur désigné.

Liste des articles

Nota : Après l'attribution de l'offre à commandes, le texte en italique sera supprimé.

RÉGION(s) et les environs _____				
Art.	Description	Quantité estimée	Période ferme Prix plafond, destination FAB, tous frais de livraison INCLUS.	Prix calculé
A	Quincaillerie de bâtiment/de finition			
1	Poignée de porte, Stanley 479 32-1920 POIGNÉE DE MOUSTIQUAIRE 4,875 po C2G	150 ea	\$	\$
2	Poignée de porte, Stanley 482 n° 3, 6,5 po, C2GY4 81-0560 POIGNÉE DE PORTE	240 ea	\$	\$
3	Équerre, Stanley 997, 1 po	1000 ea	\$	\$
4	Équerre, Stanley 997, 3 po x 0,75 po, ACIER ORDINAIRE	400 ea	\$	\$
5	Penture, robuste, 4 po, Stanley 209	40 pr	\$	\$
6	Charnière, porte-moustiquaire, Mallory n° 400	500 pr	\$	\$
7	Charnière à broche mobile, 3 po x 3 po, Stanley 804	150 pr	\$	\$
8	Charnière à broche mobile, 3 po x 3 po	1000 pr	\$	\$
9	Charnière, support 0,5 po x 4 po	250 pr	\$	\$
10	Moraillon, 3,5 po, Stanley 815	300 ea	\$	\$
11	Moraillon, 4,5 po, Stanley 815	250 ea	\$	\$
12	Moraillon, 4,5 po, Stanley 915	1750 ea	\$	\$
13	Charnière à tiges non amovible, en inox, Dorex 179 C32D 454, BB 4,5 x 4	100 pr	\$	\$
14	Plaque de seuil, 2 po x 5 po x 12 po, Crowder CT-21-5A	100 ea	\$	\$
15	Coupe-bise garni d'un balai, 36 po, Crowder W11	700 ea	\$	\$
16	Coupe-bise garni d'un balai, 36 po, Crowder W24S	150 ea	\$	\$
17	Ferme-porte, LCN 4040, Reg AL	150 ea	\$	\$
18	Ferme-porte, LCN 1461FP	300 ea	\$	\$
19	Ferme-porte, Yale 1902/4	50 ea	\$	\$
20	Serrure, Schlage A53PD, Orbitt 626 Y7703 Strike Kiklock	300 ea	\$	\$
21	Serrure, Schlage A53PD, Ply 626 Y7703	150 ea	\$	\$

N° de l'invitation - Solicitation No.
E6TOR-15RM10/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
E6TOR-15RM10

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-5-38113

Id de l'acheteur - Buyer ID
tor031
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

	Strike Kiklock				
22	Serrure de passage robuste Schlage, A, série 626		200 ea	\$	\$
23	Schlage, pêne dormant n° BC160P-626		50 ea	\$	\$
24	Weiser, serrure de passage – Beverly 2,75 po		300 ea	\$	\$
25	Weiser GD9471 x 26 D, pêne dormant		100 ea	\$	\$
26	Weiser WA101F x 26 D, serrure de passage		100 ea	\$	\$
27	Cadenas à combinaison, Dudley RP3		350 ea	\$	\$
28	Cadenas, Master Lock 3KA 0464 LAM		1350 ea	\$	\$
29	Cadenas, Master Lock MST150D KD		1000 ea	\$	\$
30	Cadenas Abus 85/50 KD		500 ea	\$	\$
31	Dispositif de retenue de porte à pied		5000 ea	\$	\$
32	Arrêt de porte dans jambage		250 ea	\$	\$
33	Bras maintenu en position ouverte LCN 4040-3049 n° 689, à fini en aluminium		100 ea	\$	\$
34	Butoir en dôme à profil haut, n° CBH110 x C26		250 ea	\$	\$
35	Butoir en dôme à profil bas, n° CBH100 x C26		250 ea	\$	\$
36	Rails et supports By-Pass C600		200 ea	\$	\$
37	Verrou à chaîne zingué (2C) Stanley 6 po		100 ea	\$	\$
A-1	<p>La quincaillerie/les fournitures de bâtiment/de finition diverses devront être facturées conformément du prix suggérés du fabricant, moins le rabais, de la manière suivante :</p> <p>Nota : Les articles ne comprennent pas la quincaillerie de sécurité.</p>				
	Nom du fabricant	Date de la liste de prix	Dépenses estimées	Rabais Ferme (%)	Prix calculé
38	Dorex		50 000,00 \$	%	\$
39	Weiser		50 000,00 \$	%	\$
40	Stanley		50 000,00 \$	%	\$
41	Hager		50 000,00 \$	%	\$
42	Dudley		50 000,00 \$	%	\$
43	Arrow Revolution		50 000,00 \$	%	\$
44	Knape & Vogt		50 000,00 \$	%	\$
45	Taymor		50 000,00 \$	%	\$
46	Medeco		50 000,00 \$	%	\$
47	Schlage		50 000,00 \$	%	\$
B	Abrasifs et articles divers		Quantité estimée	Prix plafond, destination FAB, tous frais de livraison INCLUS.	Prix calculé
	Papier abrasif, 4,5 x 5,5, paquet de 5				
49	Grain n° 80		150 pkg	\$	\$
50	Grain n° 100		150 pkg	\$	\$
51	Grain n° 150		150 pkg	\$	\$

N° de l'invitation - Solicitation No.
E6TOR-15RM10/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
E6TOR-15RM10

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-5-38113

Id de l'acheteur - Buyer ID
tor031
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

52	Grain n° 180	150 pkg	\$	\$
53	Toile d'émeri, moyenne, feuilles 9 po x 11 po	150 pkg	\$	\$
54	Toile d'émeri, à polir, feuilles 9 po x 11 po	150 pkg	\$	\$
55	Tuyau 0,75 po x 50 pi, en caoutchouc renforcé de qualité commerciale, résistant à une eau d'une température allant jusqu'à 80 °C, demeurant souple à une température ambiante pouvant descendre jusqu'à -35 °C, d'une résistance à l'éclatement de 600 lb/po ² . Gaine en caoutchouc noir. Raccords en laiton usinés aux deux extrémités. Filetage de tuyau de jardin.	300 ea	\$	\$
56	Escabeau, aluminium, 4 pi, robuste, calibre 1A de la CSA	100 ea	\$	\$
57	Escabeau, aluminium, 6 pi, robuste, calibre 1A de la CSA	50 ea	\$	\$
58	Escabeau, aluminium, 8 pi, robuste, calibre 1A de la CSA	10 ea	\$	\$
59	Escabeau, aluminium, 10 pi, robuste, calibre 1A de la CSA	10 ea	\$	\$
60	Escabeau, aluminium, 12 pi, robuste, calibre 1A de la CSA	10 ea	\$	\$
61	Escabeau, fibre de verre, 4 pi, robuste, calibre 1A de la CSA	10 ea	\$	\$
62	Escabeau, fibre de verre, 6 pi, robuste, calibre 1A de la CSA	10 ea	\$	\$
63	Escabeau, fibre de verre, 8 pi, robuste, calibre 1A de la CSA	10 ea	\$	\$
64	Échelle roulante en acier à 2 marches, calibre 1A	10 ea	\$	\$
65	Escabeau « Stop » à 5 marches avec main courante double, calibre 1A	10 ea	\$	\$
66	Console pour tablette, 5 po x 4 po	500 ea	\$	\$
67	Console pour tablette, 6 po x 8 po	500 ea	\$	\$
68	Console pour tablette, 10 po x 8 po	500 ea	\$	\$
69	Crochet à vêtement en laiton, de 4 à 5 po	500 ea	\$	\$
70	Crochet à vêtement en laiton, de 4 à 5 po, double	500 ea	\$	\$
71	Corde à linge, revêtement de vinyle bleu, résistant à l'essai de 1000 lb, bobine de 50 pi	200 rl	\$	\$
72	Balai de maïs, cinq coutures, soies de maïs pures à 100 %, aucun remplissage	250 ea	\$	\$
B-1	Il faudra fixer le prix des autres articles divers non prévus aux sections A, A 1 ou B en fonction du prix de détail suggéré en vigueur au moment de la commande subséquente, des catalogues réguliers et saisonniers ou de la liste de prix publiée, moins le rabais, de la manière suivante (fournir selon le cas)			
		Dépenses estimées (à titre informatif)		

N° de l'invitation - Sollicitation No.
E6TOR-15RM10/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
E6TOR-15RM10

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-5-38113

Id de l'acheteur - Buyer ID
tor031
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

		<i>seulement)</i>	Rabais(%)	
73	Borden et les environs	30 000,00 \$	%	
74	Kingston et les environs	20 000,00 \$	%	
75	Petawawa et les environs	30 000,00 \$	%	
76	Trenton et les environs	2 000,00 \$	%	
77	Toronto et les environs	2 000,00 \$	%	
C	Rabais additionnels		Rabais(%)	
	Pour chaque commande subséquente dont la valeur dépasse _____ \$, le fournisseur accordera un rabais additionnel de :		_____ %	

ANNEXE B-1

BASE DE PAIEMENT

Pour la période du _____ au _____ (à insérer à l'attribution de l'offre à commandes)

RÉGION(s) et les environs _____				
Art.	Description	Quantité estimée	Période ferme Prix plafond, destination FAB, tous frais de livraison INCLUS.	Prix calculé
A	Quincaillerie de bâtiment/de finition			
1	Poignée de porte, Stanley 479 32-1920 POIGNÉE DE MOUSTIQUAIRE 4,875 po C2G	75 ea	\$	\$
2	Poignée de porte, Stanley 482 n° 3, 6,5 po, C2GY4 81-0560 POIGNÉE DE PORTE	120 ea	\$	\$
3	Équerre, Stanley 997, 1 po	500 ea	\$	\$
4	Équerre, Stanley 997, 3 po x 0,75 po, ACIER ORDINAIRE	200 ea	\$	\$
5	Penture, robuste, 4 po, Stanley 209	20 pr	\$	\$
6	Charnière, porte-moustiquaire, Mallory n° 400	250 pr	\$	\$
7	Charnière à broche mobile, 3 po x 3 po, Stanley 804	75 pr	\$	\$
8	Charnière à broche mobile, 3 po x 3 po	500 pr	\$	\$

N° de l'invitation - Solicitation No.
E6TOR-15RM10/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
E6TOR-15RM10

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-5-38113

Id de l'acheteur - Buyer ID
tor031
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

9	Charnière, support 0,5 po x 4 po	125 pr	\$	\$	
10	Moraillon, 3,5 po, Stanley 815	150 ea	\$	\$	
11	Moraillon, 4,5 po, Stanley 815	125 ea	\$	\$	
12	Moraillon, 4,5 po, Stanley 915	875 ea	\$	\$	
13	Charnière à tiges non amovible, en inox, Dorex 179 C32D 454, BB 4,5 x 4	50 pr	\$	\$	
14	Plaque de seuil, 2 po x 5 po x 12 po, Crowder CT-21-5A	50 ea	\$	\$	
15	Coupe-bise garni d'un balai, 36 po, Crowder W11	350 ea	\$	\$	
16	Coupe-bise garni d'un balai, 36 po, Crowder W24S	75 ea	\$	\$	
17	Ferme-porte, LCN 4040, Reg AL	75 ea	\$	\$	
18	Ferme-porte, LCN 1461FP	150 ea	\$	\$	
19	Ferme-porte, Yale 1902/4	25 ea	\$	\$	
20	Serrure, Schlage A53PD, Orbitt 626 Y7703 Strike Kiklock	150 ea	\$	\$	
21	Serrure, Schlage A53PD, Ply 626 Y7703 Strike Kiklock	75 ea	\$	\$	
22	Serrure de passage robuste Schlage, A, série 626	100 ea	\$	\$	
23	Schlage, pêne dormant n° BC160P-626	25 ea	\$	\$	
24	Weiser, serrure de passage – Beverly 2,75 po	150 ea	\$	\$	
25	Weiser GD9471 x 26 D, pêne dormant	50 ea	\$	\$	
26	Weiser WA101F x 26 D, serrure de passage	50 ea	\$	\$	
27	Cadenas à combinaison, Dudley RP3	175 ea	\$	\$	
28	Cadenas, Master Lock 3KA 0464 LAM	675 ea	\$	\$	
29	Cadenas, Master Lock MST150D KD	500 ea	\$	\$	
30	Cadenas Abus 85/50 KD	250 ea	\$	\$	
31	Dispositif de retenue de porte à pied	2500 ea	\$	\$	
32	Arrêt de porte dans jambage	125 ea	\$	\$	
33	Bras maintenu en position ouverte LCN 4040-3049 n° 689, à fini en aluminium	50 ea	\$	\$	
34	Butoir en dôme à profil haut, n° CBH110 x C26	175 ea	\$	\$	
35	Butoir en dôme à profil bas, n° CBH100 x C26	175 ea	\$	\$	
36	Rails et supports By-Pass C600	100 ea	\$	\$	
37	Verrou à chaîne zingué (2C) Stanley 6 po	50 ea	\$	\$	
A-1	La quincaillerie/les fournitures de bâtiment/de finition diverses devront être facturées conformément du prix suggérés du fabricant, moins le rabais, de la manière suivante : Nota : Les articles ne comprennent pas la quincaillerie de sécurité.				
	Nom du fabricant	Date de la liste de prix	Dépenses estimées	Rabais Ferme (%)	Prix calculé
38	Dorex		\$25,000.00	%	\$
39	Weiser		\$25,000.00	%	\$

N° de l'invitation - Solicitation No.
E6TOR-15RM10/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
E6TOR-15RM10

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-5-38113

Id de l'acheteur - Buyer ID
tor031
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

40	Stanley		\$25,000.00	%	\$
41	Hager		\$25,000.00	%	\$
42	Dudley		\$25,000.00	%	\$
43	Arrow Revolution		\$25,000.00	%	\$
44	Knape & Vogt		\$25,000.00	%	\$
45	Taymor		\$25,000.00	%	\$
46	Medeco		\$25,000.00	%	\$
47	Schlage		\$25,000.00	%	\$
B	Abrasifs et articles divers	Quantité estimée	Prix plafond, destination FAB, tous frais de livraison INCLUS.	Prix calculé	
	Papier abrasif, 4,5 x 5,5, paquet de 5				
49	Grain n° 80	75 pkg	\$	\$	\$
50	Grain n° 100	75 pkg	\$	\$	\$
51	Grain n° 150	75 pkg	\$	\$	\$
52	Grain n° 180	75 pkg	\$	\$	\$
53	Toile d'émeri, moyenne, feuilles 9 po x 11 po	75 pkg	\$	\$	\$
54	Toile d'émeri, à polir, feuilles 9 po x 11 po	75 pkg	\$	\$	\$
55	Tuyau 0,75 po x 50 pi, en caoutchouc renforcé de qualité commerciale, résistant à une eau d'une température allant jusqu'à 80 °C, demeurant souple à une température ambiante pouvant descendre jusqu'à -35 °C, d'une résistance à l'éclatement de 600 lb/po ² . Gaine en caoutchouc noir. Raccords en laiton usinés aux deux extrémités. Filetage de tuyau de jardin.	150 ea	\$	\$	\$
56	Escabeau, aluminium, 4 pi, robuste, calibre 1A de la CSA	50 ea	\$	\$	\$
57	Escabeau, aluminium, 6 pi, robuste, calibre 1A de la CSA	25 ea	\$	\$	\$
58	Escabeau, aluminium, 8 pi, robuste, calibre 1A de la CSA	5 ea	\$	\$	\$
59	Escabeau, aluminium, 10 pi, robuste, calibre 1A de la CSA	5 ea	\$	\$	\$
60	Escabeau, aluminium, 12 pi, robuste, calibre 1A de la CSA	5 ea	\$	\$	\$
61	Escabeau, fibre de verre, 4 pi, robuste, calibre 1A de la CSA	5 ea	\$	\$	\$
62	Escabeau, fibre de verre, 6 pi, robuste, calibre 1A de la CSA	5 ea	\$	\$	\$
63	Escabeau, fibre de verre, 8 pi, robuste, calibre 1A de la CSA	5 ea	\$	\$	\$
64	Échelle roulante en acier à 2 marches, calibre 1A	5 ea	\$	\$	\$
65	Escabeau « Stop » à 5 marches avec main courante double, calibre 1A	5 ea	\$	\$	\$

N° de l'invitation - Solicitation No.
E6TOR-15RM10/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
E6TOR-15RM10

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-5-38113

Id de l'acheteur - Buyer ID
tor031
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

66	Console pour tablette, 5 po x 4 po	250 ea	\$	\$
67	Console pour tablette, 6 po x 8 po	250 ea	\$	\$
68	Console pour tablette, 10 po x 8 po	250 ea	\$	\$
69	Crochet à vêtement en laiton, de 4 à 5 po	250 ea	\$	\$
70	Crochet à vêtement en laiton, de 4 à 5 po, double	250 ea	\$	\$
71	Corde à linge, revêtement de vinyle bleu, résistant à l'essai de 1000 lb, bobine de 50 pi	100 rl	\$	\$
72	Balai de maïs, cinq coutures, soies de maïs pures à 100 %, aucun remplissage	175 ea	\$	\$
B-1	Il faudra fixer le prix des autres articles divers non prévus aux sections A, A 1 ou B en fonction du prix de détail suggéré en vigueur au moment de la commande subséquente, des catalogues réguliers et saisonniers ou de la liste de prix publiée, moins le rabais, de la manière suivante (fournir selon le cas)			
		Dépenses estimées <i>(à titre informatif seulement)</i>	Rabais(%)	
73	Borden et les environs	\$30,000.00	%	
74	Kingston et les environs	\$20,000.00	%	
75	Petawawa et les environs	\$30,000.00	%	
76	Trenton et les environs	\$2,000.00	%	
77	Toronto et les environs	\$2,000.00	%	
C	Rabais additionnels		Rabais(%)	
	Pour chaque commande subséquente dont la valeur dépasse _____, \$, le fournisseur accordera un rabais additionnel de :		_____%	

ANNEXE D

CRITÈRES D'ÉVALUATION

1. Évaluation technique

1.1 Critères techniques obligatoires

- a) Toute offre qui ne satisfait pas aux exigences obligatoires suivantes sera jugée non recevable et ne sera plus prise en compte. Dans la DOC, les termes " devra ", " doit ", " essentiel ", " fera " et " exigé " doivent être interprétés comme des exigences obligatoires.
- b) À la date et à l'heure de clôture de la DOC, l'offrant doit :
- respecter les exigences obligatoires qui suivent;
 - fournir les documents nécessaires à l'appui du respect.
- i. L'offrant doit présenter l'appendice 1 de l'annexe D avec son offre et indiquer pour quelle(s) région(s) il présente une offre;
- ii. L'offrant doit fixer les prix conformément à l'annexe B. L'offrant doit fournir un prix pour tous des articles numérotés de 1 à 37 et 49-72 articles indiqués à l'Annexe « B » pour que sa soumission soit envisagée.

1.2 Évaluation financière

1.2.1 Les offres seront évaluées individuellement pour chaque région, tel qu'il est indiqué à l'appendice 1 de l'annexe D.

1.2.2 Clause du Guide des CUA M0880T (2013-04-25), Évaluation du prix ;

1.2.3 Le prix évalué total sera de :

Les prix calculés des articles 1 à 37 et 49 à 72 apparaissant à l'annexe B, Base de paiement, pour les périodes ferme et d'option. On établit le prix calculé en multipliant les quantités estimées par le prix plafond.

Les prix calculés des articles 38 à 48 apparaissant à l'annexe B, Base de paiement, pour les périodes ferme et d'option. On établit le prix calculé en multipliant les dépenses estimées par le rabais en pourcentage ferme.

La valeur des utilisations estimées et les quantités estimées figurent aux fins d'évaluation seulement. Au moment de présenter des prix, l'offrant devrait garder à l'esprit la valeur annuelle de l'utilisation prévue pour chaque région indiquée à l'article 2 de la partie 1 de la DOC.

1.2.4 L'offrant doit fournir un rabais en pourcentage du PDSF ferme pour les articles de la section A-1 ainsi que pour les articles 38 à 48 des périodes ferme et de prolongation, et doit indiquer la date de la liste de prix applicable. Les dépenses estimées seront réduites par le rabais en pourcentage offert pour chaque article de façon à déterminer le prix de catégorie évalué. * Voir l'exemple ci-dessous.

* Exemple de prix de catégorie évalué : article 38, Dorex, dépense estimée à 50 000,00 \$ avec rabais offert de 15 %. Dépense estimée réduite par le rabais : 25 000,00 \$ - 15 % = 42 500,00 \$.

- 1.2.5** Le détenteur de l'offre à commandes sera autorisé à modifier la liste PDSF une fois par année. Il fournira une copie de la liste de prix à l'autorité contractante à la date d'anniversaire de l'émission de toute offre à commandes suivant la présente demande d'offre à commandes aux fins de vérification et d'approbation. Le rabais en pourcentage doit demeurer le même pour toute la durée de l'offre à commandes, ainsi que la période d'option. Les détenteurs de l'offre à commande doivent utiliser les PDSF les plus récentes à la date de la modification.
- 1.2.6** Les articles 73 à 77 sont spécifiques aux régions. Les offrants doivent fournir les prix réduits pour la section B-1 de l'annexe B, le cas échéant; toutefois, la section B-1 NE sera PAS comprise dans l'évaluation financière.
- 1.2.7** L'offrant devrait présenter une annexe " B " distincte pour chaque région pour laquelle il présente une offre OU, si les prix sont les mêmes, il peut indiquer les régions englobées par l'annexe " B ".

2. Méthode de sélection

- 2.1** Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes pour être déclarée recevable. Pour toutes les régions, sauf Petawawa, l'offre recevable dont le prix évalué est le plus bas pour chaque région sera recommandée aux fins de l'émission d'une offre à commandes pour chaque région.
- 2.2** Deux offres à commandes seront attribuées à la région de Petawawa. L'offre recevable dont le prix évalué est le plus bas sera considérée comme étant la première au classement. L'offre recevable au prix évalué suivant, sous réserve de la condition mentionnée à la section 2.3 ci dessous, sera considérée comme étant la deuxième au classement.
- 2.3** Au moins une des offres à commandes pour la région de Petawawa sera attribuée à un offrant qui peut respecter le délai de livraison de 24 heures prévu à l'appendice 1 de l'annexe D.

Si aucune des deux offres recevables dont les prix sont les plus bas n'indique que l'offrant peut respecter les délais de livraison de 24 h, le Canada retirera l'offrant qui avait été classé deuxième et attribuera la deuxième offre à commandes à l'offrant recevable suivant dans le classement qui a indiqué qu'il était capable de respecter le délai de livraison de 24 heures.

Appendice 1 de l'Annexe D

L'offrant doit indiquer dans quels " régions et environs " il offrira ses services.

L'offrant devrait indiquer le délai de livraison qu'il peut respecter à partir du moment où la commande est passée pour les articles urgents, les articles stockés et les articles non stockés.

Si l'offrant ne précise pas le délai de livraison, il est entendu et convenu qu'il respectera le délai de livraison exigé et décrit en détail plus bas.

Les articles indiqués dans le document de la commande subséquente urgente doivent être livrés à la destination indiquée dans le document dans les 24 heures suivant la réception de la commande subséquente. L'urgence de la commande subséquente est déterminée par le besoin opérationnel du client.

Si l'offrant n'est pas en mesure de satisfaire au temps de livraison de 24 heures pour cette commande subséquente urgente, il doit indiquer l'autre délai de livraison sous la colonne « Autre délai de livraison offert ».

Région et environ	Service	Pas de service	Délai de livraison exigé à partir de la réception d'un document de commande subséquente	Respect du délai possible	Autre délai de livraison offert
Borden et les environs			Urgent - 24 h		
			Articles stockés - 2 jours civils		
			Articles non stockés - de 1 à 8 semaines		
Kingston et les environs			Urgent - 24 h		
			Articles stockés - 2 jours civils		
			Articles non stockés - de 1 à 8 semaines		
*Petawawa et les environs			Urgent - 24 h		
			Articles stockés - 2 jours civils		
			Articles non stockés - de 1 à 8 semaines		
Trenton et les environs			Urgent - 24 h		
			Articles stockés - 2 jours civils		
			Articles non stockés - de 1 à 8 semaines		
GTA et les environs			Urgent - 24 h		
			Articles stockés - 2 jours civils		
			Articles non stockés - de 1 à 8 semaines		